

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 Septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Theodila de la Mairie de Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 septembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	24	6	24	30	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET George, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michelle a donné pouvoir à COUPET George, BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert, BOUR Coline a donné pouvoir à SIMON Philippe, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, MALET Patrick a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à CHABANAT Christine.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel, SUDRON Frédéric

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : LEVET Elise

#### FINANCES

##### Délibération n° 91-2024 : Budget Annexe SPAC – Création d'une ligne de trésorerie

M. Le Président fait état du besoin de Trésorerie du budget SPAC afin de couvrir les dépenses en attente des facturations à venir (2 factures par an).

Les lignes de Trésorerie diffèrent des emprunts car hors budgétaires.

La Communauté de Communes a sollicité 3 prestataires pour contracter une ligne de 120 000 € pour une durée de 1 an, le 30 août dernier avec une réponse attendue pour le 13 septembre.

3 opérateurs ont répondu à la consultation et M. Le Président propose de retenir la meilleure offre ci-jointe annexée.

ASOS 932 0 S

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,  
Considérant les besoins en trésorerie du budget SPAC  
Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne,

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :**

- **Choisir pour financer ses besoins de trésorerie que la Communauté de Communes Portes de Vassivière contracte auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sise 63 rue Montlosier à Clermont-Ferrand une convention de réservation de trésorerie répondant aux caractéristiques suivantes :**
  - Montant de la ligne de trésorerie : 120 000 € ;
  - Durée : 12 mois
  - Taux d'intérêt fixe : 3.67 %
  - Versement et remboursement des fonds : Crédit et débit d'office
  - Paiement des intérêts : trimestriel par débit d'office
  - Commission d'engagement : 0.10 %
  - Commission de mouvement : Néant
  - Commission de non-utilisation : 0.10 % du montant de la différence entre le montant LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique aux intérêts
- **d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer le contrat annexé à la présente décision ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et précise être habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et disposer de tous pouvoirs à cet effet.**
- **D'utiliser la ligne de crédit prévue dans ledit contrat.**
- **Dire que les dépenses de commissions sur lignes de trésorerie correspondantes seront imputées sur le budget du SPAC.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 26 septembre 2024

**Le Président,  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE**

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS**

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

**26 SEP. 2024**

**26 SEP. 2024**